

# SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 48 78 11 60

E-mail : [spp@spp.asso.fr](mailto:spp@spp.asso.fr)

CB/JA/MAL/SPP/2017-87

Paris, le 4 mai 2017

Aux membres de la SPP ayant une compétence en psychanalyse avec l'enfant et l'adolescent

## ***APPEL DE CANDIDATURE À LA COMMISSION POUR LA PSYCHANALYSE AVEC L'ENFANT ET L'ADOLESCENT (COPEA)***

Chers Collègues,

Conformément aux statuts et règlement intérieur de notre Société, l'élection des membres de la COPEA (5 titulaires et 5 adhérents) va se dérouler :

Pour faire acte de candidature à la commission pour la psychanalyse avec l'enfant et l'adolescent, veuillez retourner dûment signé, par courrier, par fax ou en pièce jointe par mail ([spp@spp.asso.fr](mailto:spp@spp.asso.fr)) le document ci-joint.

L'appartenance au conseil d'administration, au conseil scientifique et technique ou à la commission des candidatures n'interdit pas de se porter candidat à la COPEA.

**La date limite de RÉCEPTION** des candidatures est fixée au ***MARDI 23 MAI, terme de rigueur.***

Les candidatures peuvent être accompagnées d'une lettre de présentation qui sera diffusée aux membres avec les bulletins de vote. Cette lettre ne doit pas excéder une page dactylographiée.

Rappelons que les candidats doivent être à jour de leur cotisation 2016 au 31 décembre 2016 et que seuls les membres reconnus par notre Société comme psychanalystes ayant une compétence avec l'enfant et l'adolescent (RPEA) sont éligibles à la COPEA.

En revanche, sont électeurs tous les membres de notre Société (à jour de leur cotisation 2016 au 31 décembre 2016).

Nous vous prions de croire, Chers Collègues, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Clarisse BARUCH  
Secrétaire Générale

Jacques ANGELERGUES  
Secrétaire Général adjoint

P.J. : Candidature à la COPEA.